



# Keleier Forest Landerne

Bulletin mensuel d'information de La Forest Landerneau

N°398

Juillet 2014/ Miz Gouere



Il n'y aura pas de bulletin au mois d'Août.  
Les annonces pour le bulletin de Septembre sont à déposer en mairie par courriel pour le jeudi 21 AOUT

## Mairie :

Tél : 02 98 20 21 43  
Fax : 02 98 20 32 44

Courriel : [mairie@la-forest-landerneau.fr](mailto:mairie@la-forest-landerneau.fr)  
Internet : [www.la-forest-landerneau.fr](http://www.la-forest-landerneau.fr)

## Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi ... : 8h30-12h / 13h30-17h30  
Vendredi.....: 8h30-12h / 13h30-17h

**Fermé le samedi en juillet.**

**Fermé le vendredi après-midi et le samedi matin en août.**

## Bibliothèque :

### Heures d'ouverture

Tél : 02 98 20 39 57 Courriel : [bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr](mailto:bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr)

horaires d'été à compter du jeudi 10 juillet : fermé le mardi et le samedi

Ouvert le jeudi de 18 h à 20 h

Reprise le 2 septembre aux horaires habituels : Mardi 16 h 30- 18 h

Jeudi 16 h 30- 19 h

Samedi 10 h 30- 12 h

## Service des Eaux et de l'assainissement

Service Client 02.77.62.40.00 de 8h à 20h du lundi au vendredi

**Urgences techniques : 02 77 62 40 09** (24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

## Permanences du Maire et des Adjointes

Le Maire et les Adjointes n'effectuent pas de permanence en juillet et août mais reçoivent sur rendez-vous. Contacter le secrétariat

Quoi de neuf ?



### Les dates à retenir

12/07	Collecte journaux école Georges Brassens
06/09	Forum des associations
13/09	Collecte journaux école Georges Brassens
28/09	Vide dressing organisé par JGF Football
28-29-30/11	Expo peinture – Salle polyvalente



**Toute l'équipe municipale vous souhaite d'excellentes vacances !**



# INFOS PRATIQUES

## Santé

**Horaires pharmacie de l'Elorn (N. RICHARD) :**  
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30  
et le samedi matin de 9h à 12h30 : (02.98.20.28.76)  
1 Place du Château

Juillet	Samedi	Dimanche
05 et 06	Lemoine Landerneau	Bydlon La Roche
12 et 13	Bégot-Bouyer Landerneau	Premel-Cabic Kergreis Landerneau
14 juillet	Premel-Cabic Kergreis Landerneau	
19 et 20	Bernicot Landerneau	Bernicot Landerneau
26 et 27/06	Bernicot Landerneau	Lemoine Landerneau

Août	Samedi	Dimanche
02 et 03	Jouillat-Dutreix Landerneau	Jouillat-Dutreix Landerneau
9 et 10	Moign Landerneau	Moign Landerneau
15 août	Moign Landerneau	
16 et 17	Lacoste Landerneau	Lacoste Landerneau
23 et 24	Bégot-Bouyer Landerneau	Bégot-Bouyer Landerneau
30 et 31	Moign Landerneau	Richard La Forest

Septembre	Samedi	Dimanche
06 et 07	Jouillat-Dutreix Landerneau	Bydlon La Roche-Maurice
13 et 14	Lemoine Landerneau	Richard La Forest
20 et 21	Bernicot Landerneau	Le Port Pouédern
27 et 28	Moign Landerneau	Lacoste Landerneau

Tableau de garde du samedi après-midi et dimanche de 9h30 à 20h. Après 20h composez le **3237**

### INFIRMIERES :

#### - Béatrice FILY-SIDOINE

02.98.20.23.15 -17 Bis Place du Château – Soins à domicile 7 jours/7 – Soins au cabinet sur rendez-vous

#### - Sandrine GORREC et Stéphanie ROLLAND

06.20.47.28.90 – 24 Kergréac'h

Soins à domicile 7 jours/7

Soins au cabinet sur RDV

**MEDECINS :** 17 Place du Château. 02.98.20.26.20  
Sur RDV du lundi au vendredi de 9 H à 19 H et le samedi de 9 h à 12 h. –**Dr GRAVAND :** lundi-jeudi  
**Dr CORSON :** mardi-mercredi-vendredi-samedi

**GARDES DES MEDECINS :** Après 19 h et le week-end appeler le **15**

**MASSEUR-KINESITHERAPEUTE : Hubert CASTREC**  
2 route de Kerhuon 02.98.20.21.82 sur rendez-vous

## Association ADMR de Landerneau et sa région

59 rue de Brest - 29800 Landerneau ☎ 02.98.85.64.22

### HORAIRE D'OUVERTURE A LANDERNEAU

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

## Commission action sociale

### Pas de permanence en juillet et en août.

Possibilité de RDV : Contacter la Mairie

## Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

## Foyer des Jeunes : Programme été 2014

Cécile animera le foyer durant les vacances d'été **du 7 juillet au 1<sup>er</sup> août et du 18 au 29 août.**

Le programme est disponible en mairie et affiché au foyer. Le foyer s'adresse aux jeunes Forestois de 9 à 13 ans et est ouvert du lundi au vendredi de 13 h 30 à 18 h 00. Renseignement et inscriptions (obligatoires le jeudi pour la semaine suivante), contacter Cécile au 06.62.14.18.55 ou par mail [cectony29@yahoo.fr](mailto:cectony29@yahoo.fr)



FOYER DES JEUNES DE LA FOREST LANDERNEAU				
PROGRAMME - VACANCES D'ETE				
Du 07 juillet au 01 août 2014				
VIVE LES VACANCES.....				
Pour les inscriptions et informations, contacter Cécile par téléphone ou par mail : 06.62.14.18.55 / <a href="mailto:cectony29@yahoo.fr">cectony29@yahoo.fr</a>				
Ouverture du foyer du lundi au vendredi de 13h30 à 18h00				
Prévoir une casquette ou un chapeau, ainsi que de la crème solaire et une bouteille d'eau surtout lors des sorties, le tout dans un sac à dos.				
1 <sup>ER</sup> SEMAINE : DU 07 AU 11 JUILLET				
Lundi 07	Mardi 08	Mercredi 09	Jeudi 10	Vendredi 11
Présentation des vacances	Petits jeux sur le handball	GYMNASE	Mini tournoi de Football	SORTIE BOIS (prévoir une bouteille d'eau et un goûter)
Activité Libre				
2 <sup>ÈME</sup> SEMAINE : DU 14 AU 18 JUILLET				
Lundi 14	Mardi 15	Mercredi 16	Jeudi 17	Vendredi 18
FERIE	Enseigne décorative	SORTIE A LA GREVE (prévoir une bouteille d'eau et un goûter)	Fabrication de différents de bracelets	Jeux extérieurs
3 <sup>ÈME</sup> SEMAINE : DU 21 AU 25 JUILLET				
Lundi 21	Mardi 22	Mercredi 23	Jeudi 24	Vendredi 25 **
PETANQUE (appartenir aux équipes locales voir <a href="mailto:hubert@admr.com">hubert@admr.com</a> )	Plaque pour poignée de porte	Tournoi Baby-foot ou Billard	GYMNASE	« Incroyable Talent » du foyer
Vendredi 25 : ouverture du foyer de 13h30 à 17h00, puis de 19h00 à 21h00 ** inscription obligatoire, les jeunes n'auront pas le droit de repartir				
4 <sup>ÈME</sup> SEMAINE : DU 28 JUILLET AU 01 août				
Lundi 28	Mardi 29	Mercredi 30	Jeudi 31	Vendredi 01
Peinture ruban de masquage	Tableau d'animaux mousse	Fabrication de différents de bracelets	Finissons les activités du mois Jeux collectifs	Activité libre

Le programme pourra être modifié

## Heures d'ouverture de la déchetterie

(ZI Saint Eloi) – ☎ : 02.98.85.19.50

Horaires d'été du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 2014

Du lundi au samedi 9h à 12h et de 14h à 19 h.

Fermé dimanche et jours fériés.

## Déchets de jardin

### Aire de déchets verts

Rappel de la Communauté de Communes :

Il n'est accepté que les coupes d'arbustes de diamètre inférieur à 20 cm et les tontes de pelouse, à l'exclusion de tout autre produit (sacs plastiques, cailloux, cuir, ...)

### Stationnement remorque

05-06 juillet	Rue de Guébriant	02 juillet	Croix de la Lieue
12-13 juillet	Place du Château	09 juillet	42 Rte de Kerhuon
19-20 juillet	Kergréac'h	16 juillet	Keranna
26-27 juillet	Hameau du Parc Hir	23 juillet	Ker Arzel
02-03 août	Rue Duguesclin	30 juillet	Gorré N'Aod

09-10 août	Rue de Rohan	06 août	Chapelle Ste Anne
16-17 août	Lot. Rochebrune	13 août	Rte de Kergréac(h
23-24 août	Gare	20 août	Lot Rochebrune
30-31 août	Route de Kerhuon	27 août	Keranna

Nous vous rappelons que la remorque ne doit recevoir que les **coupes de tonte de pelouse et des végétaux dont le diamètre ne dépasse pas 20 cm**. Donc pas de plastique, de cailloux, de bois.

## Horaires des messes – JUILLET-AOÛT

Dimanches 6 et 20 juillet 10h30 à La Forest.

Dimanches 3, 17, 31 août et vendredi 15 août à St-Divy.

## La Mairie vous informe

### Compte rendu Conseil Municipal du vendredi 20 juin 2014

Etaient présents : Yvon BESCOND, Roland GUILLON, Gisèle HALLEGOUËT, Ghislaine CADIOU, Roland PORHEL, Isabelle GUYON, Gilles LE BORGNE, Catherine PANNIER, Alain GRAFFE, Christine COSSEC, Nathalie FUTEUL, Jean Yves CABIOCH.

Etaient absents, excusés : Michel BARRE, Emmanuelle ABILY, Marie Renée PAGE, Yves RIVOALLAND, Christine QUILLIVIC-BERNER, Claude PATINEC, Gildas SALIOU.

### Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Les élections sénatoriales auront lieu le **28 septembre 2014**. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs (composés à 95% de délégués des conseils municipaux).

Pour la commune de La Forest, le nombre de délégués à élire est de 5 et le nombre de suppléants de 3.

A l'issue du scrutin, le maire a proclamé les résultats :

Liste « Ensemble agissons pour La Forest »

Nom et prénom de l'élu(e)	Mandat de l'élu(e)
M. BESCOND Yvon	Délégué
Mme HALLEGOUËT Gisèle	Délégué
M. GUILLON Roland	Délégué
Mme ABILY Emmanuelle	Délégué
M. BARRE Michel	Délégué
Mme GUYON Isabelle	Suppléant
M. LE BORGNE Gilles	Suppléant
Mme PAGE Marie Renée	Suppléant

### Tirage au sort des jurés d'assises

Le tirage au sort est effectué publiquement, à partir de la liste électorale.

Le nombre total de jurés à tirer au sort est fixé par arrêté préfectoral : 3 pour La Forest.

Ont été tirés au sort :

- Madame HORNYCH Monique – 3 Hameau Parc Hir.
- Madame PICHON Maryse – 26 rue de Rohan.
- Monsieur LE MENN Joël – 25 rue Duguesclin.

### Autorisation donnée au Maire de recruter des agents non titulaires, occasionnels et saisonniers.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles, ou du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier, proposition est faite au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter des agents non titulaires à titre de remplacement occasionnel ou saisonnier.

Accord du conseil municipal.

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable - exercice 2013.

Ce rapport est disponible en mairie ou par consultation sur internet.

Le service est exploité en affermage par la société SAUR (fin du contrat le 31.12.2018). L'eau est distribuée à 771 abonnés au 31.12.2013 contre 767 au 31.12.2012.

La production provient de 3 ressources : le captage Forestois de Castel Nevez pour 81.720 M3, le SIDEP de Landerneau et le Syndicat du Spernel pour 9887 M3.

En 2013, les abonnés ont consommé 65.228 M3, soit en moyenne 92,44 M3 par abonné et par an.

Le rendement du réseau a été de 78,10% en 2013 contre 81,4% en 2012 et 69% en 2011.

Un abonné consommant 120 M3 paie 210,44 € au 01.01.2014, soit en moyenne 1,75€/M3.

### Convention avec le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère) pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergie.

L'objectif de la signature de cette convention avec le SDEF est de permettre à la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies (gaz naturel, électricité, autres), pour ses besoins propres.

Eu égard à son expertise technique, juridique, financière, le SDEF assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

### Opération de sécurité routière : Dossier à présenter au Conseil Général pour bénéficier du produit des amendes de police

Le département est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière, au profit des communes. Pour 2014, le conseil général a reconduit deux thématiques de sécurité routière : les liaisons piétonnes et les aménagements de sécurité aux abords des établissements publics.

Pour 2014, la commune de La Forest-Landerneau a présenté un dossier sur la liaison piétonne qui relie l'école Georges Brassens à la salle de sports, puis aux deux lotissements, celui de la chapelle et celui du Hameau de Rulan.

L'aménagement permet de différencier la circulation routière de la circulation piétonne (création de trottoirs en béton lavé), de créer une zone « 20 » à priorité piétonne. La chaussée est entièrement refaite et des bordures de trottoir ont été posées sur l'ensemble de l'aménagement. Les travaux s'élèvent à 62.019 € H.T.

#### **ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) : Modification du budget.**

La commune de La Forest fonctionne avec celle de St Divy pour l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances (mission confiée à EPAL). Pour les activités périscolaires, mission a également été donnée à EPAL d'être l'organisateur sur les deux communes. Ces activités complémentaires nécessitent l'embauche d'un directeur supplémentaire. Le budget prévisionnel global pour une année complète est estimé à 95.134 € contre 70.363 € en 2013.

Le reste à charge pour chaque commune sur les 70.363 € de dépenses en 2013 était de 15.618 €.

Proposition est faite au conseil d'approuver ce budget prévisionnel et d'autoriser le maire à signer la convention ou l'avenant qui sera proposé par EPAL.

Accord du conseil municipal.

#### **Subventions aux associations.**

- Joyeuse Garde Forestoise (JGF)	5716 €
- La Forest-Landerneau Hand-ball	2024 €
- Gymnastique Retraités Actifs	291 €
- Amicale Laïque	927 €
- UNC	54 €
- FNACA	54 €
- Club Val Elorn (Amicale des retraités)	661€
- Club Féminin	399 €
- Atelier des Arts Forestois	138 €
- Asso Chasse La Paysanne du Ménéchou	98 €
- Société de Chasse « La Forestoise »	273 €
- Cantine de l'Ecole Sainte Anne	7619 €
- ADMR	448 €
- Amicale des Agents territoriaux du Pays de Landerneau	2013 €
- Tous Ensemble pour Justine	103 €
- APE de l'école Georges Brassens	175 €
- APEL école Sainte Anne	175 €
- Secours Catholique	103 €
- Croix Rouge Française	103 €
- Amicale des Donneurs de Sang de Landerneau et sa région	103 €
- Secours populaire	103 €
<b>TOTAL</b>	<b>21.580 €</b>

#### **Entretien des espaces verts : prestation reconduite avec une entreprise privée.**

Depuis 2012 la commune demande l'aide d'un professionnel pour l'entretien des espaces verts durant quelques mois (juin-juillet-août-septembre-octobre). Proposition est faite au conseil de renouveler cette prestation en 2014.

Accord du conseil municipal.

#### **Restauration scolaire : Livraison des repas en liaison froide.**

La responsable « cantine » de l'école sera absente à la rentrée de septembre pour une durée indéterminée. Afin d'effectuer la fourniture des repas, contact a été pris avec une société qui a fait une offre de livraison de repas en liaison froide. Le prix de la prestation sans la livraison du pain sera de 2,37 € TTC le repas, et la société mettra un four supplémentaire à disposition. Le goûter « garderie » fera l'objet d'un avenant à la rentrée.

Proposition est faite au conseil d'autoriser le maire à signer la convention avec la société Restéco.

Accord du conseil municipal.

#### **Communauté de Communes : Nomination d'un délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées.**

En début de mandat, il est nécessaire pour la communauté de communes de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges en cas de nouvelles compétences par exemple.

Chaque commune doit désigner un délégué, la ville de Landerneau en désignant 3.

Proposition est faite au conseil de désigner Roland GUILLON, adjoint aux finances, pour représenter la commune de La Forest-Landerneau.

Accord du conseil municipal.

#### **Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions Défense.**

Le Ministère de la Défense souhaite que soit instauré au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense. Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Proposition est faite au conseil de désigner Yves RIVOALLAND pour représenter la commune de La Forest-Landerneau.

Accord du conseil municipal.

#### **Désignation d'un conseiller municipal « Référent sécurité routière »**

Le Préfet souhaite que chaque conseil municipal désigne en son sein un élu qui sera le « référent sécurité routière » de sa commune.

Proposition est faite au conseil de désigner Jean Yves CABIOCH pour représenter la commune de La Forest-Landerneau.

Accord du conseil municipal.

#### **Désignation d'un conseiller municipal « Référent électricité ».**

ERDF souhaite que chaque commune désigne un « référent électricité » qui connaît bien géographiquement la commune et qui est également connu des habitants. Il sera un relais privilégié entre ERDF, la commune et ses habitants.

Proposition est faite au conseil de désigner Michel BARRE pour représenter la commune de La Forest-Landerneau.

Accord du conseil municipal.

## Formation de la Commission Communale des Impôts directs

Cette commission, qui intervient surtout en matière de fiscalité directe locale, outre le Maire qui assure la présidence, comprend six commissaires pour une commune de moins de 2000 habitants. Les six commissaires titulaires ainsi que les six suppléants sont désignés par la Direction des Services Fiscaux du Finistère, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

## Travaux RD 233-carrefour du château-route de Kerhuon : Avenants au marché.

Des travaux complémentaires ont été jugés indispensables afin principalement d'avoir une meilleure pente sur le réseau assainissement entre le rond-point de La Croix de Mission et l'allée de Keroualin. Ces travaux nécessiteront des tranchées supplémentaires en voirie, et la réfection de l'enrobé dans une partie déjà impactée par des purges, paraît indispensable. Des avenants aux marchés des entreprises concernées (entreprise MARC pour les réseaux et entreprise COLAS pour la voirie) ont été analysés et approuvés par la commission d'appel d'offres le 11 juin 2014.

Proposition est faite au conseil d'autoriser le maire à signer les avenants :

43.392,50 € H.T. pour le marché de l'entreprise MARC  
23.550,00 € H.T. pour le marché de l'entreprise COLAS  
Accord du conseil municipal.

## Finances :

### ✚ Accords subventions pour travaux eau potable

- Interconnexion avec le Syndicat Du Spernel :
  - Accord du Conseil Général
  - 2800 euros avec l'Agence de l'eau.
- Gestion patrimoniale et recherche de CVM (chlorure de vinyle monomère) :
  - Accord du Conseil Général
  - 2600 € avec l'agence de l'eau

### ✚ Notifications des dotations d'Etat.

DGF (Dotation forfaitaire des communes) : 168.254 € (175.198 € en 2013)

FPIC (Fonds National de Péréquation Intercommunales et Communales) : 21.149 € (25.589 en 2013)

DNP (Dotation Nationale de Péréquation) : 8168 € (6807 en 2013)

DSR (Dotation de Solidarité Rurale) : 22.775 € (22.193 en 2013).

## Points d'étape sur les dossiers en cours :

- **Rythmes scolaires** avec école le mercredi matin, TAP de 15 h 00 à 16 h 30, le mardi et le vendredi.

La plupart des inscriptions aux divers « ateliers » sont parvenues auprès de la directrice des TAP.

- **Sécurité routière** : 2 zones « 20km/h » sont réalisées, l'une au lotissement de Keranna et l'autre au niveau de la salle omnisports. Cette dernière est élargie pour intégrer le Hameau de Rulan et le lotissement de la chapelle.

- **Commerces** : l'ancienne boulangerie n'est pas vendue. Idée proposée : mise en place d'un commerce

alimentaire à un emplacement plus judicieux. (Dossier à étudier à la rentrée de septembre).

L'ancien commerce des « 4 vents » est en passe de devenir un atelier d'artisanat (plomberie) et logement.

- **Chantiers « pharmacie-logements »** : La pharmacie est achevée, les travaux des logements se poursuivent.

- **Chantier RD 233** : Prolongation des travaux d'enfouissement des réseaux (eau potable – assainissement – eaux pluviales).

- **Travaux de la salle omnisports** : Réunion d'étude le 03 juillet pour les appels d'offres concernant le club house et l'atelier municipal.

- **Travaux mairie** : A l'étage une pièce transformée en bureau et une autre pièce réservée aux archives après transformation des cloisons et cloisons coupe-feu.

- **Aire de tennis extérieur** : Les travaux avancent (la haie a été enlevée, l'enrobé devrait être réalisé fin juin-début juillet).

## Questions diverses. :

- Passage des avions : La pétition de M. BERGOT a rassemblé 256 signatures. La CCI a été contactée, et la commune a été invitée à la réunion « aéroport » le 5 juin : Etude technique demandée.
- « **Course cycliste des élus** » : Les intéressés pourront se rendre à St Evarzec le 06 septembre. Inscription auprès de Roland GUILLON.

**L'intégralité du compte rendu du Conseil Municipal est consultable en Mairie.**

## Informations municipales

### Etat Civil

#### Naissances

- YILDIRIMCAN Attila, domicilié 14 Hameau de la Forge né à Landerneau le 25.05.2014.

#### Décès

- M. ABEGUILE Jean-Paul, âgé de 71 ans, domicilié 6 rue Laënnec, décédé à Landerneau le 4.06.2014.

- M. GREINER Gilbert âgé de 71 ans, domicilié les Quatres Vents, décédé à Landerneau le 18-06-2014.

### Urbanisme

#### Déclarations préalables de travaux

##### Demandes

- M. MOUDEN, Saint Divy pour Mise à niveau parcelle à Cosquer Grenn
- M. ABILY Bruno, 7 Route de Beg ar Groas pour un poulailler
- M. LE BOULC'H –Mme HAMEON 11 Quinquis Bian pour un mur de séparation
- M. TACHON Guy, 4 bis route de Rulan pour une clôture.
- M. MIOSSEC, 76 Rue de Paris à Guipavas pour modifications maison les Quatre Vents.

- M. KARALOK Mehmet Akif, 20 Résidence Duguesclin à Landerneau pour un mur de clôture de 1 m de haut au Clos de la Garenne.
- M. BIHANNIC Guénolé, 21 Place du Château pour un ravalement et la pose de claustras.
- MME GALLET Nathalie, 3 route de Beg Ar Groas pour la pose d'une barrière et de panneaux à plis

#### Accords

- M. MUNOS Jean-François, 21 route de Poul ar Marc'h pour un abri de jardin.
- M. QUILLIVIC Philippe, 8 rue de la Croix de Mission pour un ravalement.
- M. TACHON Guy, 4 bis route de Rulan pour une clôture.
- M. MIOSSEC, 76 Rue de Paris à Guipavas pour modifications maison les Quatre Vents.
- M. LE BOULC'H –Mme HAMEON 11 Quinquis Bian pour un mur de séparation
- M. LABOUSSE Pascal, 5 bis Route de la grève pour une extension

#### **Permis de construire**

#### Demandes

- M. MARHADOUR Claude 1 Bis Place des Noisetiers à Guipavas pour une maison Le Clos de la Garenne
- M et Mme NICOLAS Guy, 13 Rue Duguesclin pour une maison au Clos de la Garenne.
- Mlle GERARD Aude et M. GUICHARD YOHANN 10 rue du Périgord pour une maison 17 Street Nevez

#### Accord

- M. GRAFFE Alain, 25 Route de Kerhuon pour une maison route de Beg ar Groas.
- M. PORRON Jean-Yves, 4 rue Laënnec pour une extension.

#### **Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)**

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés en **Juillet et Août 1998**. En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir **du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans**. L'inscription ne peut pas être prise avant. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille. Une attestation leur sera délivrée. Elle est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

#### **Communiqué du préfet Risque de départs de feux, appel à la vigilance**

Les conditions climatiques actuelles dans le département (absence de précipitation, températures élevées) rendent la végétation particulièrement vulnérable à l'incendie.

Le Préfet du Finistère appelle chacun à la plus grande vigilance et au respect des règles élémentaires de précaution.

Il est en particulier demandé :

- De ne pas procéder à des brûlages de végétaux et d'une manière générale à tout brûlage en extérieur,
- De ne pas jeter de cigarettes dans les espaces extérieurs ou le long des voies de circulations,
- De ne pas allumer de feux (barbecue...) dans les espaces naturels.

La protection de chacun dépend de l'attitude de tous.

#### **Brûlage des déchets**

Pour les particuliers, les collectivités territoriales et les professionnels de l'entretien d'espaces verts, **le brûlage des déchets verts est interdit** au titre du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

Pour les agriculteurs et les forestiers, le brûlage des résidus issus de l'élagage au titre de l'exploitation agricole (vergers, haies bocagères) ou de l'entretien de la forêt pour la prévention des incendies est autorisé.

#### **Lutte contre le bruit : Arrêté préfectoral du 1er mars 2012.**

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et leurs abords doivent prendre toutes les mesures afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils et d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur, thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses (liste non limitative) ne soient pas une gêne pour le voisinage, sauf intervention urgente. A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30, les samedis de 9h à 19h, les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h.

Dispositions à appliquer par les victimes et nuisances sonores

Il convient aux personnes s'estimant victimes de nuisances sonores de s'adresser aux responsables des animaux ou objets en cause pour les rappeler à leurs obligations.

Si cette intervention demeure sans effet, il convient de le confirmer par lettre recommandée. Enfin en cas d'insuccès, s'ouvre la procédure pénale par dépôt de plainte auprès de la gendarmerie.

#### **Divagation et nuisance de chiens et de chats**

Il est interdit de laisser les chiens et les chats divaguer. Tout propriétaire de chiens doit garder ses animaux dans l'enceinte de sa propriété. Ce dernier est également tenu de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

#### **Opération tranquillité vacances**

En période de congés scolaires, les risques liés aux vols, aux cambriolages sont accentués. Afin de prévenir ces infractions durant les périodes de vacances scolaires, le Ministère de l'Intérieur a lancé depuis 2009, l'opération « TRANQUILLITE VACANCES ».

Dans ce cadre, des patrouilles de gendarmes sont assurées autour des maisons signalées inoccupées avec la possibilité, sous réserve d'autorisation préalable des propriétaires, d'entrer dans les jardins, de faire le tour de la propriété et de s'assurer de l'absence des traces suspectes de cambriolages, d'intrusion ou de tentatives d'intrusion.

Ce service est totalement gratuit. Les habitants et les commerçants ont la possibilité de se présenter ou d'appeler la brigade de gendarmerie, à laquelle leur commune de résidence est rattachée, afin de signaler leur départ en vacances. Dans ce cadre, les personnes intéressées rempliront de manière confidentielle, une

simple fiche de renseignements nécessaires à la surveillance de leur domicile ou de leur magasin.

**Coordonnées de la gendarmerie de Landerneau : 02-98-85-00-82.**

### Communiqué du Conseil Général

Les poubelles situées sur les aires de repos le long des routes départementales hors agglomération sont réservées à l'usager en déplacement. En cas d'infraction, la contravention de 5<sup>ème</sup> classe peut aller jusqu'à 1 500€ d'amende.

### Transport scolaire SNCF

Le Conseil Général organise, gère et finance les transports scolaires. Le dossier d'inscription, l'Abonnement Scolaire Réglementé (ASR) est à retirer auprès de votre établissement scolaire qui dès que vous l'aurez rempli, l'expédiera au Conseil Général qui fait le lien avec la SNCF. La carte ASR sera à retirer au guichet de la gare indiquée sur le dossier. Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site internet du Conseil Général [www.cg29.fr](http://www.cg29.fr) ou encore le site [www.viaoo29.fr](http://www.viaoo29.fr).

### Sécurité routière « ZONE 20 »

Vous êtes nombreux à vous plaindre de la vitesse excessive dans plusieurs endroits de la commune, en particulier à l'intérieur de certains lotissements. Des zones « 20 » existent déjà à Keranna et auprès de la salle de sports. Une nouvelle zone « 20 » est désormais en place route de Rulan, et englobe la



salle des sports, le lotissement de la chapelle et le hameau de Rulan. La zone « 20 » est instaurée par un arrêté municipal. Dans la zone ainsi définie, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules.

### Plan canicule

Comme chaque année, à pareille époque, le plan canicule est activé. Un registre est ouvert en mairie, afin d'inscrire les personnes qui en font la demande. Les personnes concernées sont les personnes « fragiles », les plus de 65 ans, handicapées ou dépendantes, les malades à domicile.

En cas de forte chaleur, elles doivent :

- Maintenir leur logement frais (en fermant les fenêtres et les volets la journée, en les ouvrant le soir et la nuit s'il fait plus frais).
- Boire régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif.
- Se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour.
- Passer si possible, 2 à 3 heures dans un endroit frais.
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes ou de pratiquer une activité physique.
- Penser à donner régulièrement de leurs nouvelles à leurs proches – oser leur demander de l'aide.

Si vous souhaitez la visite régulière d'un membre du C.C.A.S, vous pouvez contacter la Mairie.

## Bibliothèque :

### La légende de Lancelot racontée sur le site du Château de Joyeuse Garde

Samedi 28 juin, à 18 heures, les conteurs de l'Association « Le vent nous dit » ont accueilli environ 70 personnes sous le porche du Château. Durant 45 minutes, Lancelot est revenu à la vie, délivrant avec enthousiasme et originalité, le Château de Douleuse Garde. Le public était invité à jouer le rôle du peuple, souffrant de l'oppression du Chevalier noir et de ses terribles guerriers. Quelques volontaires ont même accepté de se faire occire afin de permettre la victoire de Lancelot !... La suite de l'histoire, contée dans la salle souterraine à la lumière tremblotante des lampes à pétrole, s'est terminée par un heureux dénouement, notre Château prenant alors le nom de Joyeuse Garde.

C'est sous des applaudissements nourris que les conteurs ont remercié le public pour sa participation active lors des différents déplacements sur le site.





## Ecoles

### Ape école Georges Brassens

Collecte de journaux : un bilan toujours positif !

Voilà maintenant 2 ans et demi que l'opération a été lancée.

Grâce au succès grandissant qu'elle a rencontré, nous avons mis en place un troisième container depuis début juin.

Sur cette année scolaire, nous avons encore collecté près de 9 tonnes de journaux.

De nouveaux fonds pour organiser des activités pédagogiques pour les enfants.

Merci aux nombreux participants et bonnes vacances à tous.

12 juillet : collecte journaux école G.BRASSENS.

13 septembre : collecte journaux école G.BRASSENS.

### LA FOREST - LANDERNEAU OPERATION RECUP' DE JOURNAUX !



**PROCHAINE COLLECTE**  
**ECOLE GEORGES BRASSENS**  
**SAMEDI 12 JUILLET - 11H00 / 12H00**

Rendez-vous à la salle omnisports.

**ATTENTION : PAS DE COLLECTE AU MOIS D'AOÛT**

publicités, magazines et autres papiers glacés sont exclus de la collecte.

### Club « Val Elorn »



#### Randonnées pédestres ouvertes à tous

Pour les sorties, RDV parking église à 13h30 pour départ groupé en voitures particulières. Chaussures adaptées et bâtons recommandés.

Renseignements auprès de :

- Daniel Larvor 02 98 20 31 51
- Gisèle Hallégouët 02 98 20 25 95.

Les randonnées reprendront courant septembre.

Inter-clubs : le 25 septembre à La Forest-Landerneau, le 2 octobre à Saint-Thonan.

Travaux manuels : le 16 septembre (3<sup>ème</sup> mardi du mois).

Travaux d'aiguille : 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi du mois.

Le 4 septembre sortie à Ploudalmézeau (organisée par le Douvez), vous trouverez les informations au foyer Kerjean et dans la presse.

Le foyer Kerjean reste ouvert le mardi et le jeudi en juillet et août.

Nous serons présents au forum des associations.

### Forest Landerneau Hand Ball

#### *Fin de saison jeunes FLHB*

*Le 9 juin dernier a eu lieu à Lesneven la remise de Label pour les écoles de Hand. Le club du FLHB y a reçu le Label de Bronze. A cette occasion, les enfants concernés par cette catégorie ont pu rencontrer les autres équipes du district pour participer au tournoi de clôture de la saison (dans une ambiance conviviale).*



*Ce même week end, les enfants de la cat. -12 ans ont également participé au Sandball organisé à Kerlouan. Ils ont pu y rencontrer d'autres équipes dans un climat sympathique où bonne humeur & joie de vivre étaient les maîtres mots ! Une belle journée pour clore la saison !*



*Remercions tous les bénévoles du club ainsi que les parents qui accordent de leurs temps libre pour que tout cela soit possible !  
Bel été à tous. RDV à la rentrée.*

LE FLHB.

Le « Grand Stade 2014 » de Handball organisé par le Comité du Finistère de Handball et Elorn HB, n'a pu se dérouler en plein air sur le stade de Dirinon en raison des conditions météo. Le choix du repli a donc été choisi. La salle omnisport de La Forest-landerneau a été l'un des sites d'accueil de la journée du Grand stade scolaire. C'est plus d'une centaine d'enfants des écoles du Drennec, de Guipavas, de Plouguin et de Kernoues qui ont pu découvrir toute la journée, notre activité Mini Handball. Les enfants étaient enchantés d'avoir pu tout de même participer à cette journée malgré le mauvais temps et c'est là pour nous toute notre satisfaction.



Anthony Guilpain

### JGF Gymnastique des Retraités

L'assemblée générale de l'association de gymnastique des retraités actifs s'est tenue le jeudi 5 juin en présence de Monsieur Yvon Bescond, Maire de la Forest-Landerneau. Après la présentation des différents bilans de l'année écoulée et des projets pour l'année à venir, les adhérents de l'association se sont réunis autour d'une bonne table pour marquer la fin de la saison 2013-2014. L'association est ouverte à toutes les personnes (hommes ou femmes) désireuses d'entretenir une bonne forme physique dans la joie et la bonne humeur. Les inscriptions seront prises au cours du forum qui aura lieu début septembre.



✚ Jeune collégien sérieux de 14 ans propose de **garder vos animaux** pendant l'été au tarif de 5 € par jour. Pour toutes propositions contactez-moi au [07-82-28-59-65](tel:07-82-28-59-65) ou laissez-moi un message.

✚ **Entreprise Di Masso** recherche location ou achat d'un hangar fermé, secteur de La Forest-Landerneau. Merci de faire offre au 06.23.51.06.81.

✚ **Le garage MARC** informe son aimable clientèle qu'il sera fermé du samedi 02 août jusqu'au 25 août inclus. Réouverture le mardi 26 août. Merci d'en tenir compte pour la prise de vos rendez-vous.

✚ **La société LEROY FRIP** de Plouider vous informe qu'elle a déposé un **conteneur de collecte de vêtements à l'adresse de la Croix Mission au niveau de l'éco point.**

Vous pouvez déposer tout au long de l'année vos vêtements, chaussures, sacs, linges de maison, peluches et jouets pour leur donner une 2ème vie. Les vêtements sont ensuite exportés principalement vers l'Afrique (Bénin et Madagascar). Pour toutes informations, vous pouvez contacter Mr Le Roy Thierry au 06.16.80.56.53.

✚ **Hair Style Coiffure** 02-98-20-23-46  
Claire vous informe que le salon sera fermé pour congés annuels du 4 août au 16 août 2014. Réouverture mardi 19 août à 9h. Bonnes vacances.

### Café De La Gare

#### Repas crêpes au Café Dimanche 6 juillet à partir de midi.

La crêperie ambulante Rock ha Billig proposera ses crêpes garnies blé noir et froment, en intérieur ou en terrasse.

#### Horaires d'été et congés :

Le Café se met à l'heure de vacances à partir du lundi 7 juillet :

Ouverture le matin à 9h (sauf samedi et dimanche, jours fériés à 10h)

Ouvert tous les jours fériés avec pain.

Le Café sera fermé pour congés du mardi 22 juillet au mercredi 6 août inclus.

Réouverture le jeudi 7 août.

✚ Information de Michel Bergot, habitant de la commune

### **SURVOL DE LA FOREST-LANDERNEAU PAR LES AVIONS DE LIGNE AU DEPART ET A L'ARRIVEE DE L'AEROPORT DE GUIPAVAS.**

« Un très grand merci à toutes et tous qui ont signé la pétition : Nous sommes à plus de deux cents signatures et elle est encore disponible dans les commerces et la Mairie.

La réunion avec le SNA et la DSAC ainsi que la CCI et l'Aéroport a eu lieu le 5 juin et après 4 heures de débat nous sommes rentrés Monsieur Guillon et moi-même un peu déçu par rapport aux espoirs que l'on nous avait laissé entendre au téléphone avant cette réunion.

En effet on nous dit aujourd'hui que les cartes des trajectoires prévues en 2010 et 2012 évitant LA FOREST-LANDERNEAU : c'était de la théorie ! Et que s'il fallait refaire une étude de nouvelle trajectoire cela prendrait deux ans et que ce n'est pas sûr que cela aboutisse et qu'ils n'aient pas les crédits pour le faire !

Ils nous ont remis des cartes qui prouvent bien que La Forest est très survolée mais que personne n'avait jamais rien dit avant et bien c'était passé comme ça !

En désespoir de cause nous avons demandé à ce qu'au moins les avions du matin avant 8 heures et le week-end suivent la trajectoire prévue entre Saint-Divy et Landerneau. Il devait y avoir un essai entre le 15 juin et le 15 juillet et nous avons convenu de les informer du résultat mais le dernier entretien téléphonique que j'ai eu avec la DSAC nous confirme que l'essai ne pourrait se faire qu'à l'automne si la préfecture est d'accord après une nouvelle Commission Consultative de l'environnement !

Cela est désolant, nous sentons bien qu'ils espèrent nous avoir à l'usure ...Cela fait quand même un an que j'ai commencé à alerter l'aéroport ! Mais à priori les communes du nord de l'aéroport ont crié plus fort et ils ont gagné la tranquillité à notre détriment !

Avez-vous des idées sur la conduite à tenir pour la suite des événements ? Connaissez-vous des personnes influentes qui pourraient nous aider ou nous conseiller ? Je pense qu'il est impératif de ne pas laisser tomber car nous le regretterions un jour quand il y aura les 80 mouvements par jour et avec les atterrissages qui commencent déjà à être effectués au-dessus de chez nous cela fait que nous avons des vols beaucoup plus tard jusqu'à 22h 30 !

Je reste à votre disposition pour en discuter et trouver des solutions qui rendront encore la vie paisible et calme à La Forest-Landerneau. »

Contact : Michel BERGOT 07-86-13-41-89-  
Mail : [michel.bergot.htc@orange.fr](mailto:michel.bergot.htc@orange.fr)